

Paris, 31 July 2006

**AMF warns the public about Jean-Pierre Gallien**

The French securities regulator, Autorité des Marchés Financiers (AMF), is warning the public about the activities of Jean-Pierre Gallien, who describes himself as a statistician, analyst-programmer, artificial intelligence engineer and IT speculator on the Nasdaq and the currency markets.

Mr Gallien approaches companies and individuals with offers of "asset investments at the most attractive valuations in the market". If they accept, he opens an account for them and has them pay over money, claiming that it will remain available at all times upon request.

The AMF points out that Mr Gallien is not authorised to carry on a direct marketing activity in France; nor is he licensed to conduct an asset management business. Prospective investors are therefore advised to treat any such offers with the utmost caution.

Furthermore, the AMF has forwarded the information in its possession about Jean-Pierre Gallien to the French prosecuting authorities.

Paris, le 31 juillet 2006

**L'Autorité des marchés financiers met en garde le public contre les activités de M. Jean-Pierre GALLIEN**

L'Autorité des marchés financiers attire l'attention du public sur les activités de M. Jean-Pierre GALLIEN qui se présente comme statisticien, analyste-programmeur, ingénieur en intelligence artificielle et spéculateur informatique sur le Nasdaq et le Forex.

Il démarché les sociétés et les particuliers en leur proposant des « investissements d'actifs aux meilleurs taux de valorisation du marché ». En cas d'acceptation de leur part, il leur ouvre un compte et se fait remettre des fonds, annoncés comme disponibles à tout instant sur simple demande.

L'AMF signale que M. GALLIEN n'est pas autorisé à faire du démarchage en France, ni habilité à exercer l'activité de gestion pour compte de tiers et recommande, en conséquence, la plus grande prudence aux investisseurs sollicités.

L'AMF a transmis les éléments qu'elle détient sur M. Jean-Pierre GALLIEN au Parquet de Paris.